

Livret d'accueil



Ce livret a pour but de vous fournir toutes les informations utiles à la réalisation de vos formations et précise notamment l'ensemble des modalités de formation.

SOMMAIRE

ACCES AU CENTRE DE FORMATION	page 3
Horaires d'ouverture du Centre de Formation	
Plan d'accès	
Stationnement	
PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION	page 4
Engagement qualité	
Accueil des stagiaires	
Organigramme	
Restauration	
Plan du Centre de Formation	
OFFRE DE FORMATION	page 6
Présentation de l'offre de formation	
Typologie du public formé et prérequis	
Individualisation des parcours de formation	
MOYENS PEDAGOGIQUES	page 8
Formateurs	
Equipements	
Supports pédagogiques	
Dispositifs d'évaluation	
MODALITES D'INSCRIPTION ET FINANCEMENT	page 10
Inscription et modalités pratiques	
Financement	
Engagements du stagiaire en formation	
Conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation	
ou abandon en cours de stage	
ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP	page 12
Référent handicap	
Procédure d'accueil des stagiaires en situation de handicap	
Accessibilité	
Aménagements de la formation	
EQUIPE PEDAGOGIQUE	page 13
PROTECTION DES DONNES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS RECUILLIES	page 14
CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE ET NUMEROS D'URGENCE	page 15



ACCES AU CENTRE DE FORMATION

⇒ Horaires d'ouverture du Centre de Formation

Le Centre de Formation ADMR de la Vienne est ouvert **du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

⇒ Plan d'accès



⇒ Stationnement

Des places de stationnement gratuites se trouvent à proximité du Centre de Formation. Les stagiaires devront respecter la signalétique mise en place et ne devront, en aucun cas, gêner la circulation, l'accès aux bâtiments ou entraver la sécurité des personnes ou des biens.



PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de Formation ADMR de la Vienne vous propose :

- **Un parcours de formation adapté** alternant théorie et pratique pour les futurs candidats.
- **Un accompagnement interne sur mesure** par des formateurs internes et tuteurs issus du terrain.
- **Une logistique contemporaine éprouvée** avec une organisation coordonnée sur le département, une salle de formation entièrement équipée.

Nous disposons de différentes formations dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Pour plus d'information sur notre Centre de Formation, vous pouvez également consulter le livret de présentation du Centre de Formation **qui vous est remis lors de votre arrivée.**

⇒ Engagement qualité

Le Centre de Formation ADMR de la Vienne est engagé dans une démarche qualité en lien avec les textes réglementaires afin de dispenser des sessions de formation de qualité et mieux satisfaire l'exigence de nos clients.

Le Centre de Formation est certifié QUALIOPI depuis septembre 2021.



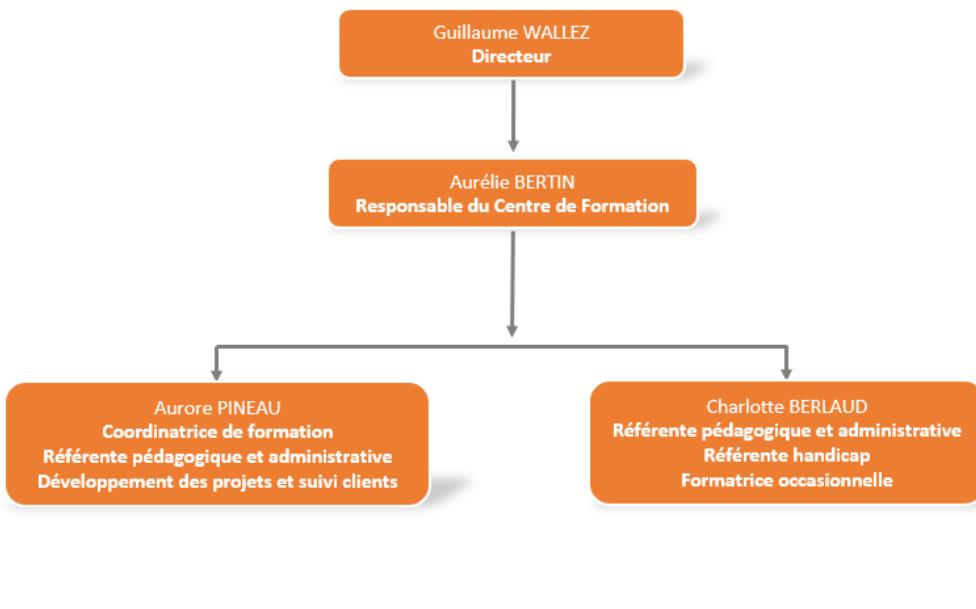
La certification qualité a été délivrée au titre de l'action :
ACTION DE FORMATION

⇒ Accueil des stagiaires

Deux chargées d'accueil, vous accueilleront dès votre arrivée sur site.

Au sein des locaux, un fléchage est mis en place afin de faciliter l'accès des stagiaires au Centre de Formation, situé au rez-de-chaussée de la fédération ADMR de la Vienne.

⇒ Organigramme



⇒ Restauration

Les déjeuners sont pris au restaurant. Les stagiaires s'y rendent accompagnés du formateur. Les repas sont pris en charge et incluent : un menu de jour : plat + dessert. Tout supplément sera à la charge du stagiaire.

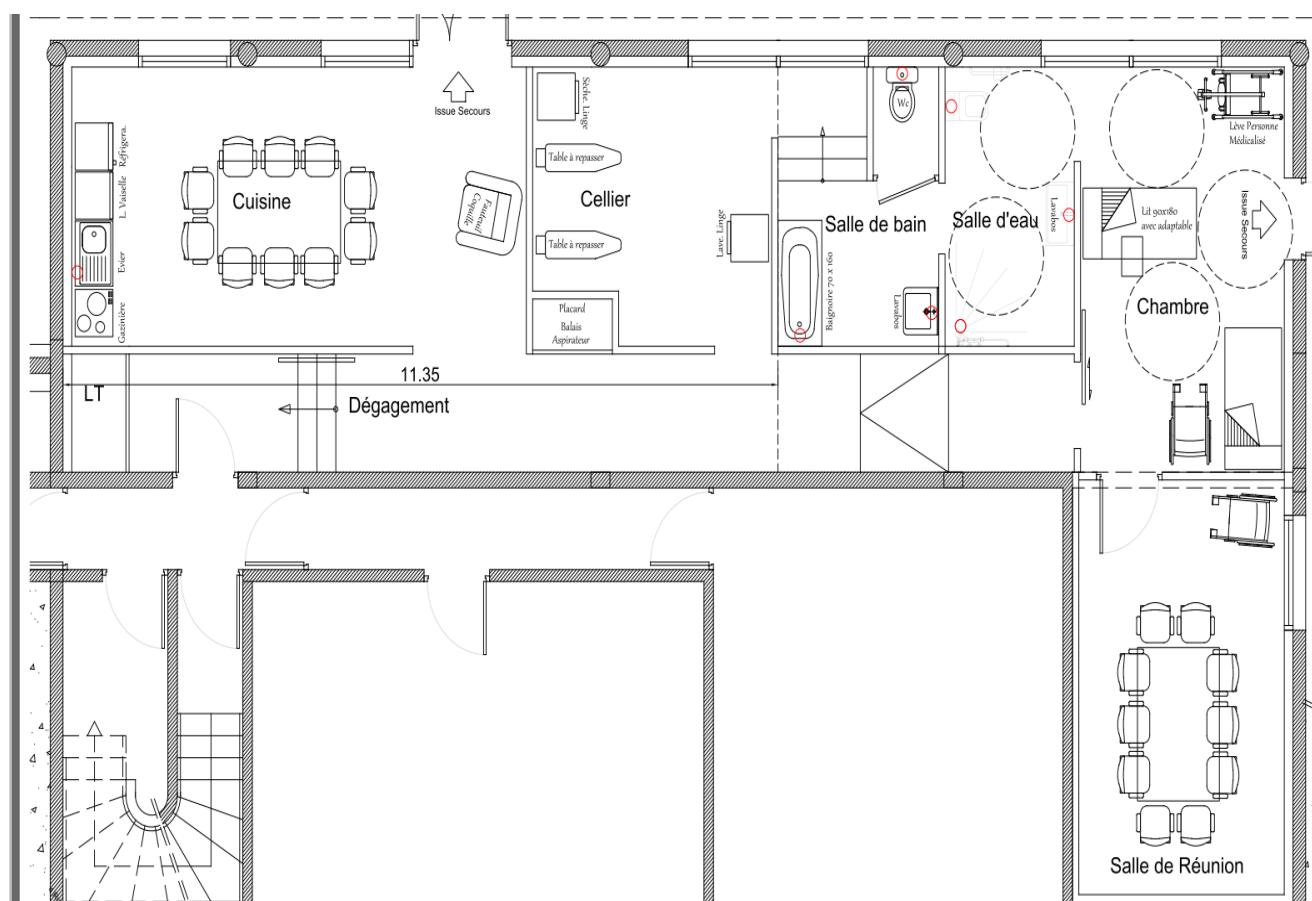
⇒ Plan du Centre de Formation

Afin d'appréhender l'ensemble des techniques de bases requises pour les métiers d'aide à domicile, le Centre de Formation ADMR de la Vienne dispose d'un appartement pédagogique.

L'espace de formation est composé de 3 plateaux techniques.

On y retrouve : une cuisine, une buanderie, une salle de bain, une chambre ainsi qu'une salle de réunion.

Cf. plan ci-dessous





OFFRE DE FORMATION

Tous les contenus des formations ont été créés par une aide-soignante et une infirmière, ayant chacune plus de 25 ans d'expérience. Ils sont mis à jour régulièrement afin d'actualiser les informations au regard des évolutions règlementaires et/ou pédagogiques de notre domaine de compétences.

⇒ Présentation de l'offre de formation

Le Centre de Formation ADMR de la Vienne propose des formations courtes (non certifiantes, non qualifiantes, non diplômantes) axées sur les métiers d'aide à domicile.

On dénombre 4 thématiques de formation :

- ✓ **Entretien et Hygiène du logement (7h)**
- ✓ **Entretien et Hygiène du linge (7h)**
- ✓ **Hygiène Corporelle : les fondamentaux (7h)**
- ✓ **Hygiène Corporelle : approfondissement (7h)**
- ✓ **Alimentation, bien-être et santé (7h) – Journée 1**
- ✓ **Alimentation, bien-être et santé (7h) – Journée 2 (formation complémentaire)**
- ✓ **Manipulation de personne(s) avec ou sans équipement(s) professionnel(s) (7h)**

Les formations dispensées ont pour objectifs, dans notre secteur d'activités, de :

- Permettre à une personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.
- Favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Notre Centre de Formation a également la capacité de proposer des formations sur d'autres thématiques dans notre de champs de compétences et dans la limite de nos moyens pédagogiques.

⇒ Typologie du public formé et prérequis

Public

Les formations sont destinées aux :

- ✓ Agents à domicile.
- ✓ Employés à domicile.
- ✓ Auxiliaires de vie sociale.
- ✓ Toute personne en prise de fonction dans l'aide et les services à la personne à l'ADMR et souhaitant acquérir les compétences visées par la formation.
- ✓ Toute personne souhaitant s'orienter vers le métier du secteur de l'aide et des services à la personne.

Prérequis

Les participants aux formations devront, pour chaque module de formation, avoir les prérequis suivants :

Pour la journée « Journée 1 » :

- Maîtriser les bases de la communication écrite et orale
- Disposer des connaissances acquises au cours de la scolarité obligatoire et/ou expérience personnelle de la vie quotidienne

Pour la journée « Journée 2 » : Avoir fait la journée 1 OU Maîtriser les compétences par expérience professionnelle (ancienneté dans le poste > à 1 an) OU Être titulaire d'un des diplômes mentionnés dans la Convention Collective de Branche (BAD).

Les prérequis mentionnés ci-dessus, seront vérifiés à l'aide des réponses apportées par le candidat à la « fiche de renseignement validation des pré requis » transmis en amont de la formation et/ou d'un entretien individuel en amont de la formation.

⇒ **Individualisation des parcours de formation**

Le Centre de Formation ADMR de la Vienne propose :

- Un parcours de formation et d'intégration.
- Des modules de formation pour un apprentissage individualisé.

👉 **Parcours de formation et d'intégration**

Le parcours « Découverte des métiers de l'aide à domicile » est un parcours pré qualifiant alternant formation en présentiel et tutorat. Il est principalement destiné aux personnes n'ayant aucun diplôme ni expérience professionnelle dans les métiers de l'aide à domicile.

👉 **Des modules de formation pour un apprentissage individualisé**

Nous proposons également des journées de modules au travers des thématiques :

- ✓ **Entretien et Hygiène du logement (7h)**
- ✓ **Entretien et Hygiène du linge (7h)**
- ✓ **Hygiène Corporelle : les fondamentaux (7h)**
- ✓ **Hygiène Corporelle : approfondissement (7h)**
- ✓ **Alimentation, bien-être et santé (7h) – Journée 1**
- ✓ **Alimentation, bien-être et santé (7h) – Journée 2 (formation complémentaire)**
- ✓ **Manipulation de personne(s) avec ou sans équipement(s) professionnel(s) (7h)**

Ainsi, les candidats, qui ne souhaitent pas réaliser le parcours complet, pourront choisir de ne réaliser que quelques thématiques.



MOYENS PEDAGOGIQUES

⇒ Formateurs

Afin d'être au plus proche des compétences et du cadre d'intervention réel, nos formations sont animées par des formateurs qui sont également des salariés d'intervention de terrain des associations locales ADMR ayant suivis une formation de formateur.

⇒ Equipements

Ci-dessous, une liste non exhaustive des équipements aménageant l'appartement pédagogique :

CUISINE <ul style="list-style-type: none">● Four électrique et plaques à induction pour cuisson● Four à micro-onde● Réfrigérateur avec partie congélateur● Lave-vaisselle● Fauteuil coquille	BUANDERIE <ul style="list-style-type: none">● Machine à laver le linge● Sèche-linge● Centrale-vapeur● Tables à repasser et fers à repasser● Étendoirs à linge● Aspirateur● Kit ménager espagnol● Nettoyeur de vitres KÄRCHER● Tête de loup● Escabeau
SALLE DE BAIN <ul style="list-style-type: none">● Un mannequin● Chaise de douche mobile avec roulettes● Toilettes adaptées● Baignoire avec siège de bain pivotant● Lavabos	CHAMBRE <ul style="list-style-type: none">● Deux mannequins de formation● Lits médicalisés● Lève-personne médicalisé● Verticalisateur● Guidon de transfert● Fauteuil roulant de confort gériatrique● Tables de lits adaptables
SALLE DE REUNION <ul style="list-style-type: none">● Tables et 10 chaises● Un vidéo projecteur● Paper board	 L'appartement pédagogique est équipé d'une connexion internet wifi.

⇒ Supports pédagogiques

Pour chaque module de formation, le stagiaire se verra remettre un « livret de formation du stagiaire » dans lequel se trouve le support de présentation du formateur ainsi qu'une synthèse des différentes modalités d'évaluation et de validation des acquis qui seront mise en œuvre au cours de la/les journée(s) de formation.

Par ailleurs, afin d'apporter une aide supplémentaire aux stagiaires dans l'atteinte des objectifs de la formation, des documents leurs seront remis à l'issue de la journée de formation : fiches de bonnes pratiques, fiches techniques, procédures...

⇒ **Dispositifs d'évaluation**

Dispositifs d'évaluation des stagiaires

Afin de vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques, plusieurs dispositifs d'évaluation seront mis en place tout au long de la formation : quizz, questionnaire(s) et/ou cas concret(s) et mises en situation seront prévus.

Lors des différents ateliers, les formateurs évalueront la pratique des stagiaires.

Enfin, les stagiaires, s'autoévalueront à l'issue de la journée de formation à l'aide d'une grille d'évaluation.

Un « Livret d'accompagnement » leur sera remis lors de l'embauche, le 1^{er} jour d'accueil, afin d'évaluer l'acquisition ou non de certaines compétences, par le tuteur, à l'issue de chaque journée de doublon.

Dispositifs d'évaluation des formations

A l'issue de chaque formation, une évaluation à chaud de la formation sera réalisée afin que les stagiaires évaluent entre autres, la qualité de la formation et du formateur.

Un questionnaire d'évaluation à froid sera transmis aux stagiaires 6 mois après leur participation à la formation afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation.

Les participants pourront également faire part de leurs appréciations, commentaires, suggestions et réclamations sur le site internet du Centre (www.centre-de-formation-admr-86.org). Ils pourront également contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et déposer un avis sur le site de l'afnor pro contact (www.procontact.afnor).

Une attestation de formation précisant les objectifs, la nature et la durée de l'action de formation sera transmise à l'ensemble des participants à l'issue de la formation.



MODALITES D'INSCRIPTION ET FINANCEMENT

⇒ **Inscription et modalités pratiques**

Le candidat a accès, via le site internet du Centre de formation (www.centre-de-formation-admr-86.org), à toutes les informations relatives aux formations dispensées.

Ainsi, il pourra retrouver les programmes de formation, les calendriers, ainsi que le présent livret d'accueil.

Le candidat pourra alors effectuer une demande d'inscription directement sur le site internet ou prendre contact avec l'équipe pédagogique du Centre qui le guidera dans sa démarche.

Il sera demandé au candidat de compléter, en ligne, la « fiche de renseignement de validation des pré requis » et de la renvoyer directement via le site internet ou par courrier (6-8 Boulevard Pierre et Marie Curie 30206, 86962 Futuroscope Cedex).

Ce document permettra de :

- Valider les pré requis de la formation.
- Valider les objectifs de la formation ainsi que les attentes du candidat.
- Connaître les éventuels souhaits pédagogiques du candidat.

Attention : ce document devra être envoyé au plus tard 3 semaines avant le début de la formation et ce, afin de permettre à l'équipe pédagogique du Centre de Formation de finaliser ou non l'inscription compte tenu des éléments recueillis.

En cas de non atteintes des pré requis : l'équipe pédagogique se rapprochera du candidat pour l'en informer et pour lui proposer une solution alternative ou l'invitera à se rapprocher de son interlocuteur privilégié.

En cas de validation des pré requis : la convention sera établie et le candidat recevra, par courrier, une convocation de formation précisant les horaires et le lieu de la formation. Il recevra également un questionnaire préalable à la formation afin d'évaluer son niveau de connaissance et ses attentes.

⇒ **Financement**

Les formations dispensées au sein du Centre de formation ADMR de la Vienne pourront, selon les cas, être financées par l'OPCO (Unification) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation (pour les salariés ADMR) ou encore par Pôle Emploi dans le cadre des Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou Période de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP) (pour les salariés hors ADMR en recherche d'emploi).

⇒ **Engagements du stagiaire en formation**

Pendant la formation, le stagiaire s'engage à :

- Être assidu, respecter les horaires.
- Signer la feuille d'émargement transmise par le formateur et ce, chaque demi-journée.
- Avoir une tenue propre et correcte.
- Participer activement à la formation.
- Réaliser les différents ateliers/mise en pratique.
- Se montrer poli et respectueux vis-à-vis de l'ensemble des participants et intervenants.
- Respecter la parole de l'autre.
- Maintenir les locaux en état de propreté et dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène.
- Conserver en bon état le matériel mis à sa disposition.
- Ne pas se servir à des fins personnelles, des denrées alimentaires dans la cuisine pédagogique.

Le règlement intérieur du Centre de Formation **est remis au stagiaire** lors de son arrivée et affiché dans les locaux. Il s'applique aux stagiaires de la formation qui doivent s'y conformer sans restriction, ni réserve.

⇒ **Conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou abandon en cours de stage**

En cas de renoncement par le prescripteur avant le début de la formation :

- moins de 30 jours calendaires avant le début de la formation, le Centre de Formation ADMR de la Vienne facturera 50 % du prix de la formation.
- moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, le Centre de Formation ADMR de la Vienne facturera 100 % du prix de la formation
- en cas d'abandon du stagiaire au cours de la formation : le Centre de Formation ADMR de la Vienne facturera 100 % du prix de la formation

Le coût ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Dans le cas où le Centre de Formation ne pourrait satisfaire son obligation de formation, nous nous engageons à reporter la formation ou à rembourser les prescripteurs des sommes perçues.



ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

⇒ Référent handicap

Deux référentes handicap vous accueillent sur demande pour individualiser votre parcours de formation :

- ✓ Charlotte BERLAUD, *Formatrice occasionnelle et chargée de l'encadrement des stagiaires et du suivi pédagogique*
- ✓ Myriam DESBANCS, *Directrice adjointe Médico-Social de la Fédération ADMR de la Vienne*

⇒ Procédure d'accueil des stagiaires en situation de handicap

- Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail, site internet ou par téléphone.
- Entretien individuel pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire **par le référent handicap**.
- Rédaction du projet d'accueil personnalisé **par le référent handicap**.
- Mise en place des aménagements et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation **par l'équipe pédagogique**.

⇒ Accessibilité

Une place de parking est disponible à côté de l'entrée du Centre de Formation.

La salle de formation est située au rez-de-parking, ainsi que les sanitaires, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous pourrons organiser une visite du Centre en amont de la formation prévue.

⇒ Aménagements de la formation

- L'équipe pédagogique pourra **aménager les supports de formation** et les adapter selon la situation de handicap du stagiaire (supports et contenus, mise à disposition d'ordinateur...).
- Nous pourrons également **aménager la salle de formation** pour faciliter l'accès et améliorer les conditions de suivi de la formation (visibilité de l'écran, volume sonore...).
- L'équipe pédagogique pourra **se mettre en relation avec ses partenaires, professionnels du handicap**, pour anticiper les aménagements nécessaires.
- **Les horaires et les temps de pause** pourront être aménagés.
- Un **accompagnement individuel** pourra être mis en place.



EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée de :

- **Aurélie BERTIN, Responsable du Centre de formation**
📞 05.49.30.35.45
✉️ abertin@fede86.admr.org
- **Aurore PINEAU, Coordinatrice du Centre de formation**
📞 05.49.30.35.45
✉️ apineau@fede86.admr.org
- **Charlotte BERLAUD, Formatrice occasionnelle et chargée de l'encadrement des stagiaires et du suivi pédagogique – Référente Handicap**
📞 05.49.30.35.45
✉️ cberlaud@fede86.admr.org
- **18 Formateurs de terrain, aides à domicile et aides-soignants**



PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la formation. Elles ne seront conservées que pour une durée adéquate à cette finalité ou pour une durée conforme à la loi (obligation de conservation ou prescription), et, sont réservées aux seules personnes autorisées par l'organisme de formation.

L'organisme de formation et les formateurs s'engagent à veiller au respect de la confidentialité et de la sécurité des données traitées.

Conformément à la législation en matière de protection des données à caractère personnel (CNIL), vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, ou vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Droits que vous pouvez exercer en vous adressant à Fédération ADMR de la Vienne, ZAC du téléport - 6-8, boulevard Pierre et Marie Curie - CS 30206 - 86962 FUTUROSCOPE Cedex ou directement auprès du Délégué à la Protection des Données que nous avons désigné ou son représentant : dpo.admr.86@un.admr.org.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE ET NUMEROS D'URGENCE

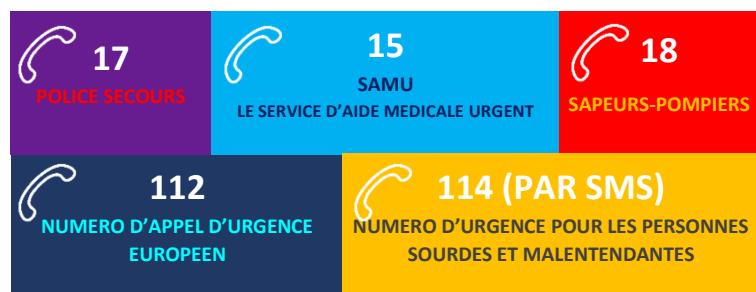
Nous rappelons que :

- Depuis le 1^{er} février 2007, conformément à la législation (décret n° 2006-1386 du 15/11/06), fumer est interdit à l'intérieur de l'établissement.
- Depuis le 1^{er} octobre 2017, conformément à la législation (décret n° 2017-633 du 25/04/17) vapoter est interdit à l'intérieur de l'établissement.

En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air.

En cas d'évacuation, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs-pompiers.

Numéros d'urgence :





Centre de Formation ADMR de la Vienne
6-8 boulevard Pierre et Marie Curie
86360 CHASSENEUIL DU POITOU



05 49 30 35 45



centredeformation@fede86.admr.org



centre-de-formation-admr-86.org